

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hygiène et sécurité Question écrite n° 119307

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions exprimées dans la « Déclaration de Paris », lors des premiers États généraux des infections nosocomiales. Il est notamment demandé que chaque lit de patient, chaque local de soins et de consultations soit équipé d'un point de lavage des mains ou d'un distributeur de solutions antiseptiques et que les chariots de soins et de dossiers soient également équipés de distributeurs de solutions antiseptiques. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Denis Jacquat

Circonscription: Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 119307 Rubrique : Établissements de santé Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2057